

Construire

le rapport de forces

Le début de cette année 2006 ne constitue pas une trêve pour le Gouvernement en matière d'attaques contre le monde du travail.

S'il en fallait une preuve, la conférence de presse du Premier Ministre du 16 janvier se chargerait de nous l'apporter.

Le Premier Ministre se distingue :

A cette occasion en effet, Dominique De Villepin entame une nouvelle étape de déréglementation profonde du droit du travail.

Par exemple :

- ◆ Sous l'appellation de contrat de première embauche, c'est le contrat de nouvelle embauche et son dispositif de remise en cause du droit du travail - qui est étendu à toutes les entreprises pour les moins de 26 ans.
- ◆ Un CDD de 18 mois, renouvelable une fois, est instauré pour les salariés de plus de 57 ans au chômage. C'est la précarité étendue aux « seniors ».
- ◆ Les salariés, à temps partiel ou à temps complet, qui peinent à joindre les deux bouts, se voient généreusement encouragés à recourir aux missions d'intérim pour compléter leur ordinaire.
- ◆ Face aux retraites qui diminuent suite aux mauvais coups de 1993 et 2003, le Gouvernement propose de travailler encore plus longtemps et d'accroître les possibilités de cumul emploi-retraite.

Ces mesures non exhaustives s'accompagnent de nouvelle et juteuses exonérations de cotisations sociales pour les patrons. Comme l'a déclaré Bernard Thibault, le jour même :

« *Voilà de belles étrennes pour le patronat* ».

Un contexte déjà préoccupant :

Ces mesures, si elles s'appliquaient, viendraient s'ajouter à nombre de dispositions régressives déjà en cours.

On pense, par exemple, à la nouvelle convention

UNEDIC, contre laquelle la CGT n'a de cesse de militer, qui vient encore réduire les droits des chômeurs.

On sait ce qu'il en est de la situation dans les services publics et la Fonction publique où privatisations, démantèlement des statuts, contrainte sur les salaires et baisse des effectifs sont un peu partout à l'ordre du jour.

Répondre par l'action :

La riposte est donc indispensable.

Elle se doit d'être ferme et d'envergure. Déjà, les multiples mobilisations qui ont eu lieu ont permis d'amoindrir les coups portés, d'endiguer des reculs, d'obtenir des avancées. L'exemple des salaires dans la Fonction publique est plus que démonstratif de ce point de vue puisque, par l'action massive, l'augmentation des traitements obtenue pour 2005 (1,8 %) est finalement légèrement supérieure à l'inflation constatée (1,5 %).

C'est pourquoi, on ne peut que regretter les atermoiements des autres syndicats qui, en particulier, ont refusé de donner des suites unitaires au puissant mouvement du 4 octobre.

S'inscrire dans la durée :

En tout état de cause, si les convergences les plus larges doivent être recherchées en permanence, les dates des diverses actions prévues et organisées en ce début d'année ne jouent pas contre la mobilisation.

Que ce soit le 24 janvier à l'Équipement ou dans le secteur de l'emploi, le 31 janvier dans le cadre interprofessionnel, le 2 février dans la Fonction publique ou encore le 14 février à Strasbourg contre la directive services, l'enjeu est bel et bien la construction d'un rapport de forces de haut niveau construit à partir de ces initiatives complémentaires.

Ce rapport de forces doit s'enraciner profondément et connaître tous les développements nécessaires.

C'est à ce prix que les succès revendicatifs les plus nets pourront être obtenus.